



RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DU COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (FANR) ET DU COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS (TIFI) DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, PRÉSENTÉ À LA 51^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FP DE LA SADC

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de soumettre une motion demandant à cette Assemblée Plénière d'adopter le Rapport de la Commission Mixte du Comité Permanent de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (FANR) et du Comité Permanent du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements (TIFI) qui est présenté à la 51^{ème} Assemblée Plénière du Forum Parlementaire de la SADC, déposé le 12 juillet 2022.

TABLE DES MATIÈRES

N°.	Point	Page
1.0	COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE	1
2.0	MANDAT DU COMITE.....	2
3.0	NOMBRE DE REUNIONS, DATES DES REUNIONS ET THEME.....	2
4.0	CONTEXTE.....	2
5.0	RÉSUMÉ DES EXPOSÉS SUR LE THÈME : « ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGROÉCOLOGIE EN AFRIQUE AUSTRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ».	3
5.1	Présentation sur l'Agroécologie en tant que réponse durable au changement climatique, par ActionAid International.....	4
5.2	Présentation du Forum des petits producteurs d'Afrique orientale et australe (ESAFF) sur l'agroécologie du point de vue des petits exploitants agricoles	5
5.3	Points saillants des résultats des recherches menées par le CCARDESA dans certains pays d'Afrique australe	5
5.4	Présentation sur le Cadre pour l'analyse du financement de l'agroécologie	9
5.5	Présentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la promotion de l'agroécologie	12
6.0	RECOMMANDATIONS	14
7.0	CONCLUSION.....	15
	Annexe I - Liste des Fonctionnaires du FP de la SADC	15
	Annexe II : Liste des Personnes Ressources	17

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE

La Commission Mixte était composée des Membres suivants :

COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (FANR)

Hon. Ishmael J. Ndaila Onani, Député (Malawi) (Président)
Hon. Hawa Subira Mwaifunga, Députée (Tanzanie) (Vice-présidente)
Hon. André Leon Tumba, Député (République Démocratique du Congo)
Hon. Lekhetho Mosito, Député (Lesotho)
Hon. Helena Bonguela Abel, Députée (Angola)
Hon. Lova Herizo Rajaobelina, Député (Madagascar)
Hon. Seiso Joel Mohai, Député (Afrique du Sud)
Hon. Princesse Phumelele Dlamini, Députée (eSwatini)
Hon. Tambudzani Mohadi, Députée (Zimbabwe)
Hon. Carlos Manuel, Député (Mozambique)
Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil, Députée (Maurice)
Hon. Mutinta Mazoka, Députée (Zambie)
Hon. Rocky Uranie, Député (Seychelles)
Hon. Paulson Majaga, Député (Botswana)
Hon. Phillipus Katamelo, Député (Namibie).

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS (TIFI)

Hon. Ruth Adriano Mendes, Députée (Angola)
Hon. Dumelang Saleshando, Député (Botswana) (*Vice-Président*)
Hon. Mukendi Tumba, Député (RDC)
Hon. Ts'epang Ts'ita-Mosena (Lesotho), Députée (*Présidente*)
Hon. Marie Jeanne d'Arc MASY GOULAMALY, Députée (par procuration)
Hon. Denis Namachekecha, Député (Malawi)
Hon. Marie Joanne Sabrina Tour, Députée (Maurice)
Hon. Carlos Moreira Vasco, Député (Mozambique)
Hon. Vipuakuje Muharukua, Député (Namibie)
Hon. Audrey Vidot, Députée (Seychelles)
Hon. Hlengiwe Mkhali, Députée (Afrique du Sud)
Sén. Isaac Mmemo Magagula, Député (Eswatini)
Hon. Dr. Alfred James Kimea, Député (Tanzanie)
Hon. Kalalwe Mukosa, Député (Zambie)
Hon. Anele Ndebele, Député (Zimbabwe)

2.0 MANDAT DU COMITE

La Commission Mixte a tiré son mandat de l'Article 14 (1) de la Constitution du FP de la SADC, lu conjointement avec l'Article 42 (b) et (c) du Règlement de Procédures.

3.0 NOMBRE DE REUNIONS, DATES DES REUNIONS ET THEME

La Commission Mixte de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (FANR) et du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements (TIFI) s'est réunie le dimanche 1^{er} mai 2022 pour débattre sur le thème « Accroître les investissements dans l'agroécologie en Afrique australe pour le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques ».

4.0 CONTEXTE

Les effets du changement climatique, des sécheresses persistantes, des inondations et des ravageurs, auxquels s'ajoutent les défis économiques, la pauvreté, les conflits, les inégalités entre les sexes et les lacunes en matière de responsabilité sociale, ont tous contribué à la crise de la sécurité alimentaire dans la région de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). De plus, la pandémie de COVID-19 a réduit les revenus et a perturbé les chaînes d'approvisionnement, ce qui a exacerbé davantage la pauvreté dans la région. Selon le Rapport de synthèse de la SADC sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la vulnérabilité dans la Région du Sud, publié en juillet 2021, jusqu'à 47,6 millions de personnes (environ 13 % de la population totale) dans la région de la SADC étaient en situation d'insécurité alimentaire. Sur la base des données fournies par les dix États Membres de la SADC, on estime que 47,6 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, soit une hausse de 5,5 % par rapport à l'an 2020 et 34,3 % de plus par rapport à la moyenne quinquennale¹.

Les petits exploitants agricoles, qui produisaient la plupart des denrées alimentaires de la SADC, ont subi les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, notamment la baisse des revenus des ménages, l'accès limité aux intrants (semences, engrais) et le manque de services de vulgarisation pour lutter contre la menace permanente des ravageurs et des maladies. En particulier, la pandémie a affecté de multiples aspects de la vie des femmes, petites exploitantes agricoles, qui fournissent environ 50 % de la main-d'œuvre agricole totale en Afrique subsaharienne, en portant atteinte à leur sécurité alimentaire et en érodant leurs économies, en augmentant leur charge de travail non rémunérée et en accroissant leur risque d'être exposées à la violence basée sur le genre.

¹ SADC Synthesis report on the state of food and nutrition security and vulnerability in Southern Africa: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Synthesis-Report-2021_English.pdf

La région de la SADC a pris plusieurs engagements pour stimuler l'agriculture dans la région. Par exemple, en 2003, les États Membres de l'Union Africaine (UA) ont signé la Déclaration de Maputo, dans laquelle ils s'engageaient à augmenter à 10 % les allocations budgétaires destinées à l'agriculture, et à poursuivre l'objectif d'une croissance agricole de 6 %, et à mettre en place le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)². Peu après, les États Membres de la SADC ont signé la Déclaration de Dar-es-Salaam en 2004, qui a identifié les domaines prioritaires pour assurer la sécurité alimentaire, notamment les approches à court terme telles que l'accès à des semences, des engrais et des produits agrochimiques de qualité³. D'autres instruments régionaux ont suivi, orientant les actions régionales et nationales, à savoir la Politique Agricole Régionale (PAR) de 2013, le Plan régional d'investissement agricole de la SADC (PRIA) pour la période 2017-2022, la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la SADC (FNSS) 2015-2025 et la Stratégie et Plan d'action de lutte contre le changement climatique de la SADC (CCSAP) 2015-2030.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont illustré le rôle essentiel que peut jouer l'agroécologie dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies⁴. La FAO a reconnu l'agroécologie comme une « option prometteuse pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris », car elle aborde simultanément l'adaptation au changement climatique et son atténuation.⁵

Malgré l'urgence et les avantages évidents découlant de l'adoption des approches agroécologiques pour la transformation des systèmes alimentaires, la qualité et la quantité de financement pour la recherche et le développement agricole, et la sécurité alimentaire, demeurent très insuffisantes. À l'échelle mondiale, il y avait une grande insuffisance dans le financement pour les systèmes alimentaires durables, et très peu de ce montant était alloué aux petits agriculteurs. En outre, la quasi-totalité de ce financement a été allouée pour encourager les agriculteurs à adopter des formes préjudiciables d'agriculture industrielle à forte consommation d'énergie et à niveau élevé d'intrants.⁶

² Pour la déclaration de Maputo, veuillez consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2PQ4EhX>

³ Pour la déclaration de Dar-es-Salaam, veuillez consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2EzVRPc>

⁴ IFAD (December 2019), *How agroecology can respond to a changing climate and benefit farmers*.

<https://www.ifad.org/en/web/latest/story/asset/41485825> ; FAO (2018), *FAO's work on agroecology: a pathway to the SDGs*. <http://www.fao.org/3/I9021EN/i9021en.pdf>.

⁵ FAO (2018). Ibid.

⁶ CIDSE (2021) *Policy Briefing – Making Money Move for Agroecology: Transforming Development Aid to Support Agroecology*. <https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2021/04/EN-Making-money-move-for-agroecology.pdf>

5.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS SUR LE THÈME : « ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGROÉCOLOGIE EN AFRIQUE AUSTRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ».

5.1 Présentation sur l'Agroécologie en tant que réponse durable au changement climatique, par ActionAid International

La Commission Mixte a noté que l'agriculture était la base de la sécurité alimentaire sur le plan mondial et un moyen de subsistance pour plus d'un milliard de personnes et qu'elle était l'épine dorsale de nombreuses économies dans le monde, y compris en Afrique. Toutefois, le secteur agricole est particulièrement vulnérable aux incidences du changement climatique, qui se manifestent par des changements dans le régime des pluies, des sécheresses, des inondations, des cyclones, des typhons, des ouragans et la montée du niveau des mers. La Commission Mixte a reconnu que le changement climatique constituait une menace pour la sécurité alimentaire dans la région et que les personnes marginalisées, les personnes en situation de pauvreté, les personnes vivant avec handicaps, les minorités ethniques, les femmes et les peuples autochtones couraient un plus grand risque par rapport aux autres et étaient plus susceptibles d'être touchés davantage. La Commission Mixte a également noté qu'environ 20 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenaient de l'agriculture, le reste provenant de la déforestation, de la production d'engrais azotés synthétiques, de l'élevage, des transports, du chauffage lié à la culture en serre et des déchets alimentaires. La Commission Mixte a noté avec tristesse que des quantités considérables d'émissions provenaient des pays dont les systèmes de production des cultures et de l'élevage sont hautement industrialisés.

Les Honorables Membres de la Commission Mixte ont apprécié le fait que l'agroécologie, en comparaison avec l'agriculture industrielle, permet une adaptation et une atténuation directes aux changements climatiques et offre des avantages socio-économiques aux agriculteurs du monde entier. En particulier, la Commission Mixte a apprécié le fait que l'agroécologie soit fondée sur les principes de Transition Équitable qui garantissent que tout changement dans les systèmes agricoles n'affecte pas de manière trop négative les communautés agricoles, n'augmente pas la faim et ne cause pas d'inégalités. La Commission Mixte a également noté que l'agroécologie avait pour but de transformer les systèmes alimentaires pour qu'ils fonctionnent pour les personnes, la nature et le climat, tout en insistant sur la nécessité de l'inclusion et de la participation des personnes aux processus de planification. La Commission Mixte a reconnu que parvenir à diffuser l'agroécologie se traduirait par un renforcement des compétences, des connaissances et des services de vulgarisation agricole adaptés à l'égalité des sexes, et par un

investissement rentable. La Commission Mixte a déploré le fait que les engrais synthétiques risquaient d'être inabordables en raison de la guerre en Ukraine, ce qui aurait un impact sur le rendement des récoltes et provoquerait une famine généralisée. Dans cette optique, la Commission Mixte a souligné l'importance de la transition vers l'agroécologie, qui utiliserait le fumier naturel.

5.2 Présentation du Forum des petits producteurs d'Afrique orientale et australe (ESAFF) sur l'agroécologie du point de vue des petits exploitants agricoles

La Commission Mixte a noté que les seize États Membres de la SADC comptaient 345,2 millions d'habitants en 2018, dont 70 % étaient tributaires de l'agriculture. La Commission Mixte a également noté que l'agriculture contribuait à environ 20 pour cent du Produit Intérieur Brut (PIB) de la région de la SADC. La région avait un PIB d'environ 721,3 milliards de dollars avec un taux de croissance de 1,8 pour cent et le niveau total des échanges commerciaux était de 376 887 millions de dollars en 2018. La Commission Mixte a reconnu la baisse du financement en faveur de l'agriculture, notant que 50,8 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en juillet 2021. Quoiqu'il en soit, la région est restée déterminée à atteindre son objectif grâce aux divers engagements qu'elle a pris tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

La Commission Mixte a apprécié le fait que l'agroécologie utilise des compétences et des intrants locaux au lieu d'intrants externes coûteux tels que les semences hybrides, les engrais chimiques et les pesticides. La Commission Mixte a également noté que les agriculteurs de la région de la SADC pratiquaient l'agroécologie depuis de nombreuses années, bien avant la Révolution Verte. Les Honorables Membres de la Commission Mixte ont reconnu que l'agroécologie était idéale pour les petits exploitants agricoles étant donné sa capacité à aider les agriculteurs à faire face aux changements climatiques, à éviter les risques et le piège de la dette. La Commission Mixte a réaffirmé la nécessité pour l'Afrique, et la région de la SADC en particulier, de prendre des mesures positives pour parvenir à des systèmes alimentaires durables en plaçant les agriculteurs et l'agroécologie au cœur de tous les processus de politique publique et de budget, avec une attention particulière portée sur les femmes et les jeunes. La Commission Mixte a noté que de telles mesures aideraient la région à réaliser certains de ses engagements tels que les ODD, le PDDAA, la Déclaration de Malabo, les Programmes Régionaux d'Investissement Agricole (PRIA), le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) de la SADC et les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA), entre autres.

5.3 Points saillants des résultats des recherches menées par le CCARDESA dans certains pays d'Afrique australe

La Commission Mixte a noté que le Centre de coordination de la recherche et du développement agricoles pour l'Afrique australe (CCARDESA) avait mené plusieurs études sur l'agroécologie dans certains pays de la région SADC. En ce qui concerne la pratique de l'agroécologie en Afrique du Sud, il a été constaté que le pays avait adopté des pratiques de production écologiques avant d'être colonisé. À cet effet, un certain nombre d'initiatives sur l'agroécologie ont été développées au fil des ans, qui ont été soutenues par une base de praticiens divers qui ont été connectés dans des réseaux de cohérence et d'échelle variables. La Commission Mixte a également noté que les réseaux avaient été renforcés en réponse à l'aggravation des crises sociales et écologiques.

En ce qui concerne les études entreprises au Malawi, la Commission Mixte a été informée que le CCARDESA avait entrepris une étude sur la diversification des légumineuses. Parmi les autres études réalisées par le CCARDESA au Malawi, citons la recherche participative sur l'adaptation agroécologique au changement climatique, les expériences agricoles agroécologiques en agroforesterie, l'agroécologie entre agriculteurs du Malawi (MAFFA), le programme d'études dirigé par les agriculteurs sur l'agroécologie, le changement climatique, la nutrition et l'équité sociale, ainsi que la communication participative et l'agroécologie.

La Commission Mixte a appris que la plupart des résultats des recherches menées au Malawi indiquaient que le passage à l'agroécologie permettrait d'améliorer la sécurité alimentaire, les revenus et l'utilisation durable des terres. Cette notion a été soutenue par les résultats du projet de recherche MAFFA. Les études ont également révélé qu'il existait un lien significatif entre le nombre de pratiques agroécologiques et la probabilité pour la région d'atteindre la sécurité alimentaire avec des revenus légèrement plus élevés. Par ailleurs, la participation au programme MAFFA et la diversité des cultures ont eu un impact positif sur la consommation d'aliments riches en vitamine A par les enfants, après le contrôle d'autres covariables clés. D'autres recherches ont conclu que la diversité des cultures et le soutien social amélioreraient considérablement la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne les études entreprises en Tanzanie, la Commission Mixte a noté que le CCARDESA avait effectué des travaux de recherche dans le cadre du Projet de nutrition et d'agroécologie de Singida (SNAP), dont l'enquête visait à déterminer si une intervention agroécologique participative d'éducation des agriculteurs par les pairs pouvait améliorer la production des légumineuses, la sécurité alimentaire et l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. La Commission Mixte a également noté qu'au Malawi, les pairs mentors ont pu profiter d'une formation et ont soutenu les agriculteurs participants. L'étude a conclu que l'intervention au niveau des ménages a augmenté de manière significative la sécurité alimentaire, la diversité des régimes alimentaires, la diversité des cultures et a instauré des rapports plus équitables entre les femmes et les hommes en une période de trois ans, par rapport aux ménages

ayant bénéficié d'une intervention différée ou retardée. Une autre étude a été menée en Tanzanie pendant la période allant de septembre 2011 à mai 2014 dans le village de Chololo situé dans les zones semi-arides. La recherche a été rendue nécessaire par les défis auxquels le village était confronté en termes de sécheresses fréquentes en raison du changement climatique. De surcroît, une étude a été réalisée sur des techniques agricoles de conservation et la culture biologique de l'ananas. La recherche sur les méthodes agricoles de conservation a révélé que l'agriculture de conservation a permis d'augmenter les rendements des cultures de façon spectaculaire et a amélioré la gestion des ressources grâce à des technologies de contrôle de l'érosion et des mesures de la durabilité environnementale. Les résultats de l'étude sur la culture biologique de l'ananas ont démontré que les petits exploitants agricoles d'Afrique de l'Est pourraient bénéficier de la demande croissante de produits bio.

En ce qui concerne la pratique de l'agroécologie en Zambie, la Commission Mixte a noté que l'Alliance zambienne pour l'agroécologie et la conservation de la biodiversité (ZAAB), qui comprend un réseau des citoyens concernés, des groupes de la société civile et des organisations d'agriculteurs, ont travaillé en étroite collaboration pour renforcer le mouvement croissant de l'agroécologie. La Commission Mixte a en outre noté que la ZAAB a plaidé pour le droit des citoyens à la souveraineté alimentaire et soutenait l'adoption de l'agroécologie en tant que solution holistique et initiatives prises par les citoyens pour mettre sur pied des systèmes alimentaires et agricoles durables en Zambie et pour renforcer la résilience face au changement climatique.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, la Commission Mixte a noté que, à l'instar de ce qui s'est passé au Zimbabwe, ce pays pratiquait l'agroécologie depuis longtemps. Ce système agricole a été pratiqué, entre autres, pour surmonter les aléas climatiques de plus en plus nombreux dus au changement climatique. À cet égard, les recherches menées par le CCARDESA dans ce pays visaient à déterminer comment les petits agriculteurs réagissaient et s'adaptaient aux effets du changement climatique au Zimbabwe. Les études sur le terrain ont été menées dans les provinces de Masvingo et de Manicaland, où les agriculteurs pratiquaient l'agroécologie comme modèle de production transformateur tout en « s'adaptant » au changement climatique. La Commission Mixte a noté que, malgré un accès limité aux ressources et au soutien du gouvernement, les citoyens progressaient lentement vers l'instauration de la justice climatique au sein de leurs communautés.

La Commission Mixte a reconnu le remarquable succès notable enregistré au Zimbabwe, comme en témoigne la restauration des fermes Shashe dans le bassin versant de Runde qui avait été dégradé. Une autre étude positive au Zimbabwe concernait l'agroécologie et la récolte des eaux à Zvishavane. La Commission Mixte a reconnu et félicité les travaux d'un certain Phaniah Phiri Maseko qui, depuis les années 1960, a été le pionnier d'une vision unique et

novatrice du développement des communautés et de l'agriculture grâce à une gestion judicieuse de l'eau et son système avait été largement adopté dans tout le Zimbabwe. Son système a démontré son utilité pour augmenter la productivité agricole et la résilience dans la région semi-aride.

La Commission Mixte a noté qu'un projet pilote de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt de Miombo a été entrepris à la périphérie de la réserve nationale de Gilé, dans la province de Zambezia au Mozambique. Une autre étude notable portait sur l'investissement inclusif pour l'agroécologie, réalisée en 2012, qui visait à faciliter l'accès aux financements pour les agriculteurs qui souhaitaient faire la transition vers l'agroécologie. Fondée sur une combinaison d'investissements individuels et collectifs, le partage des risques et un processus de consultation et de négociation, la pratique a facilité une transition pour stimuler l'agroécologie et renforcer les institutions locales.

La Commission Mixte a noté que le célèbre système agricole Machobane (MFS) au Lesotho est né de l'inquiétude suscitée par la baisse de la fertilité des sols et la variabilité climatique qui compromettaient la productivité agricole du pays. Le MFS a été développé dans les années 1950 par le Dr Joseph J. Machobane. Il s'agissait d'une technique simple et à faible niveau d'intrants, basée sur la culture intercalaire et l'application localisée de fumiers organiques. Le Présentateur a en outre informé la Commission Mixte que depuis sa réintroduction au début des années 1990, à peu près cinq mille agriculteurs ont intégré le système dans leur gestion des terres, ce qui a permis de tripler la productivité des terres par rapport à la monoculture traditionnelle.

Le système agricole a été inspiré par plus d'une décennie de recherches sur les techniques agricoles traditionnelles des Basotho. La Commission Mixte a également noté que les premières recherches menées sur le MFS ont révélé que le rendement de ce système était presque trois fois supérieur à celui des méthodes des culture traditionnelles et qu'il permettait d'éviter la dépendance à l'égard des intrants externes coûteux, en abandonnant les monocultures de céréales et en encourageant l'intensification écologique de la culture sur de petites parcelles. La Commission Mixte a apprécié le modèle à huit volets [écluses/serrures] qui a démontré les défis probables associés à la transition de l'agriculture industrielle vers l'agroécologie, comme indiqué ci-dessous.

- (i) Volet numéro 1 : dépendance à l'égard du parcours suivi – il a été difficile de défaire ou annuler les investissements importants dans l'agriculture industrielle.
- (ii) Volet numéro 2 : orientation vers l'exportation - la dépendance à l'égard des exportations était presque impossible à déloger.
- (iii) Volet numéro 3 : l'attente d'une alimentation bon marché - l'industrie alimentaire était devenue de plus en plus dépendante de l'offre bon

marché et flexible de produits uniformes que l'agriculture industrielle était particulièrement bien placée pour fournir.

- (iv) Volet numéro 4 : pensée compartimentée - les structures fortement compartimentées continuent de régir l'établissement des priorités en politique, en éducation, en recherche et en affaires, ce qui permet aux solutions proposées par l'agriculture industrielle de rester au centre du débat.
- (v) Volet numéro 5 : la pensée à court terme - les politiciens étaient enfermés dans des cycles électoraux à court terme qui récompensaient les politiques produisant des résultats immédiats.
- (vi) Volet numéro 6 : les récits du type « nourrir le monde » - en limitant le débat à une question de production calorique nette, ces récits ont permis de réinventer l'agriculture industrielle comme solution.
- (vii) Volet numéro 7 : mesures du succès - des indicateurs de performance agricole étroitement définis (par exemple, les rendements de certaines cultures ou la productivité par travailleur) récompensent les monocultures industrielles à grande échelle tout en ne saisissant pas les avantages découlant des systèmes alternatifs.
- (viii) Volet numéro 8 : concentration du pouvoir - la manière dont les systèmes alimentaires ont été structurés a permis que la valeur revienne principalement à un nombre limité d'acteurs, renforçant leur domination économique et politique, et donc leur capacité à influencer la gouvernance des systèmes alimentaires.

Partant de ce qui précède, la Commission Mixte a noté avec préoccupation les défis qui s'opposaient à une transition en douceur vers l'agroécologie, soulignant la nécessité pour la région de la SADC de réaligner les systèmes alimentaires.

5.4 Présentation sur le Cadre pour l'analyse du financement de l'agroécologie

En appréciant le Cadre pour l'analyse du financement de l'agroécologie, la Commission Mixte a pris note de l'approche répartie en dix éléments de l'agroécologie préconisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, comme indiqué ci-dessous.

- (i) Diversité – La diversification a joué un rôle clé dans les transitions agroécologiques pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition tout en préservant, en protégeant et en améliorant les ressources naturelles, comme les cultures intercalaires, la rotation des cultures, l'intégration

des cultures et du bétail, la biodiversité, le pâturage mixte, la diversification des marchés, et la diversité alimentaire.

- (ii) Co-crédation et partage des connaissances - les innovations agricoles ont mieux répondu aux défis locaux lorsqu'elles ont été co-crédées par des processus participatifs avec des exemples comme la création de connaissances participatives, les connaissances autochtones et savoirs traditionnels, l'adaptation et la spécificité du contexte.
- (iii) Synergies - combinaison sélective de cultures annuelles et pérennes/vivaces, d'animaux d'élevage et d'animaux aquatiques, d'arbres, de sols, d'eau et d'autres composantes dans les fermes et les paysages agricoles afin d'améliorer les synergies avec des exemples tels que la fixation de l'azote par la culture intercalaire et la rotation des cultures, du fumier pour la fertilité du sol dans les systèmes d'élevage et de culture.
- (iv) Efficacité - les pratiques agroécologiques novatrices ont produit davantage en utilisant moins de ressources externes, par exemple en améliorant l'utilisation des ressources naturelles ; la réduction de l'utilisation d'engrais, d'eau ou d'énergie.
- (v) Recyclage - fermeture des cycles de nutriments et réduction des déchets par exemple le recyclage des nutriments, de la biomasse et de l'eau dans les systèmes de production au niveau de l'exploitation et du paysage.
- (vi) Résilience - plus grande capacité à se remettre des chocs et des perturbations, par exemple la conception, la diversification et l'intégration des exploitations.
- (vii) Valeurs humaines et sociales - protection et amélioration des moyens de subsistance, de l'équité et du bien-être social en milieu rural, par exemple par le respect des droits de l'homme, le renforcement de l'autonomie et de la capacité d'adaptation, l'équité entre les sexes et la participation des femmes, l'autonomisation et la participation des jeunes.
- (viii) Culture et traditions alimentaires - soutenir des régimes alimentaires sains, diversifiés et culturellement appropriés, par exemple le droit à l'alimentation, la promotion des traditions culinaires et des connaissances traditionnelles et autochtones.
- (ix) Gouvernance responsable - mécanismes de gouvernance responsables et inclusifs, par exemple la gouvernance participative des terres et des ressources naturelles, la coopération, les modèles de gouvernance traditionnels et coutumiers.

- (x) Économie circulaire et solidaire - reconnecter les producteurs et les consommateurs par exemple les marchés locaux, les circuits courts alimentaires, l'agriculture soutenue par la communauté, les systèmes de garantie participatifs.

La Commission Mixte a noté que, dans le cadre de la Politique agricole régionale (PAR) de la SADC, la région de la SADC a souscrit au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de l'Union Africaine, qui oblige les États membres à allouer au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture. La Commission Mixte a noté avec préoccupation que, selon le Rapport Biennal de l'Union Africaine de 2022 sur la Déclaration de Malabo (qui réaffirme le PDDAA), seuls les Seychelles (8,87), l'Égypte (8,56), le Royaume d'eSswatini (8,54) et la Zambie (8,07), par rapport à l'objectif de 7,5 fixé pour 2022, étaient en voie de réaliser l'engagement n° 2 sur le Financement des investissements dans l'agriculture d'ici 2025. La Commission Mixte a été informée que, sur la base de l'analyse des dix projets d'Aide Publique au Développement (APD) disponibles pour examen, plus d'un quart des investissements dans le secteur agricole zimbabwéen étaient destinés à soutenir l'agroécologie sous ses diverses formes, conformément aux Treize principes de l'agroécologie définis par le Groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies.

La Commission Mixte a apprécié le fait que le Zimbabwe ait enregistré d'énormes progrès vers la transition vers l'agroécologie, comme le préconise le Cadre de sa Politique Agricole Nationale (2019-2030), qui stipule clairement ce qui suit : « Le processus d'amélioration de la productivité et de la production agricoles doit être ancré dans des systèmes de production durables fondés sur l'agroécologie ». En outre, le Plan d'investissement dans l'agriculture intelligente face au climat du Zimbabwe (2019) met l'accent sur l'agriculture intelligente face au climat, y compris, entre autres, les initiatives proposées, la productivité par la diversification vers des céréales plus petites comme le sorgho pour une sécurité alimentaire accrue par le biais de la production des variétés de cultures mieux résistantes à la sécheresse et à la chaleur ; et la promotion de la diversification des cultures pour augmenter le carbone dans le sol par le piégeage/la séquestration du carbone dans les sols et, partant, la santé générale du sol. La Commission Mixte a reconnu le fait que le Zimbabwe a adopté une approche de l'agriculture axée sur la transformation qui apporterait des avantages socio-économiques et écologiques au pays.

La Commission Mixte a pris acte des résultats de l'Analyse du financement de l'agroécologie au Zimbabwe en termes de réactivité du budget national face à la promotion de l'agroécologie. Le score global en pourcentage par principe du Groupe d'Experts de Haut Niveau (HLPE) dans les sous-programmes des votes agro-écologiques clés était le suivant : recyclage, réduction des intrants et santé des sols 12 pour cent, santé animale 4 pour cent, biodiversité 16 pour cent, synergie 19 pour cent, diversification économique 21 pour cent,

cocréation de connaissances 58 pour cent, valeurs sociales et régimes alimentaires 9 pour cent, équité 20 pour cent, connectivité 26 pour cent, gouvernance des terres et des ressources naturelles 20 pour cent, participation 31 pour cent. En termes de la note globale en pourcentage du projet ventilée par principe du HLPE, les notes étaient présentées comme suit : recyclage 11 %, réduction des intrants 13 %, santé des sols 15 %, santé animale 5 %, biodiversité 19 %, synergie 16 %, diversification économique 18 %, cocréation des connaissances 39 %, valeurs sociales et régimes alimentaires 4 %, équité 13 %, connectivité 16 %, gouvernance des terres et des ressources naturelles 21 % et participation 35 %. La Commission Mixte a en outre noté que le budget national pour l'exercice financier 2022/2023, tel qu'il est analysé à partir des allocations des quatre votes, était marginalement adapté à l'agroécologie, avec seulement 20 % (19,89 %) des sous-programmes financés jugés conformes à l'agroécologie.

5.5 Présentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la promotion de l'agroécologie

La Commission Mixte a noté que l'insécurité alimentaire augmentait dans la région de la SADC, avec environ 36 millions de personnes susceptibles d'être touchées. Les effets de la variabilité et des changements climatiques, y compris la pandémie de COVID-19, ont eu des répercussions négatives sur le secteur agricole. La Commission Mixte a également pris note des résolutions prises par le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et la nutrition au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies (ONU) qui sont énoncées ci-dessous :

- (i) transformer les systèmes alimentaires en appliquant les principes écologiques à l'agriculture et en assurant une utilisation régénérative des ressources naturelles et des services écosystémiques, tout en répondant au besoin des systèmes alimentaires socialement équitables dans lesquels les gens pourraient exercer un choix sur ce qu'ils mangent et où cela a été produit.
- (ii) L'agroécologie était l'une des approches novatrices pour répondre aux besoins actuels.
- (iii) L'agroécologie a été pratiquée par les agriculteurs et les éleveurs africains pendant des millénaires.

La Commission Mixte a apprécié le travail de la FAO et des partenaires des Nations Unies, qui, entre autres, a abouti au lancement de l'Initiative de multiplication de l'agroécologie en 2018, afin de soutenir les processus nationaux de transition en agroécologie par le biais du renforcement des capacités politiques et techniques. Le Présentateur a expliqué que l'initiative était conforme aux dix éléments de l'agroécologie de la FAO, à savoir : la diversité, la co-création et le partage des connaissances, les synergies, la

résilience, les valeurs humaines et sociales, la gouvernance responsable, l'efficacité, l'économie circulaire et solidaire, le recyclage, la culture et les traditions alimentaires. La Commission Mixte a également pris note du développement de l'Outil d'évaluation des performances agroécologiques (TAPE), développé en 2019 par la FAO et utilisé dans plus de trente pays à travers le monde. La Commission Mixte a apprécié l'information fondée sur des données probantes sur les possibilités qui existent en agroécologie, comme il est indiqué ci-dessous :

- (i) Preuve des avantages des systèmes agroécologiques sur les dimensions environnementales, économiques et sociales, comme en témoigne l'application dans plus de 800 fermes au Lesotho, au Mali, en Tanzanie et en Ouganda.
- (ii) Les fermes agroécologiques ont généré des valeurs économiques plus élevées, produisant plus, créant plus de richesse et générant des niveaux de revenus plus élevés.
- (iii) Les avantages environnementaux de l'agroécologie comprenaient la santé des sols et la biodiversité.
- (iv) Les avantages sociaux prenaient la forme d'une bonne nutrition, de l'autonomisation des femmes et d'une participation active des jeunes.

La Commission Mixte a noté que les pratiques agroécologiques tenaient compte des impacts du changement climatique. Cela a été illustré par les études que la FAO a soutenues au Kenya et au Sénégal, en collaboration avec d'autres partenaires, sur le potentiel de l'agroécologie pour se couvrir contre le changement climatique. Les résultats de l'étude ont révélé que les approches agroécologiques bâtissaient la résilience en augmentant la capacité d'adaptation et en réduisant la vulnérabilité dans les agroécosystèmes. La Commission Mixte a également noté que l'étude a également analysé le rôle de l'agroécologie dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), montrant que sur les 136 CDN examinées, sept pays (soit 12,5 %) ont explicitement mentionné l'agroécologie comme l'une de leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques. De plus, l'Organisation des Nations Unies a convoqué un Sommet sur les systèmes alimentaires en septembre 2021, qui a souligné l'agroécologie comme une approche agricole importante pour stimuler les solutions fondées sur la nature pour une agriculture et une production alimentaire durables. À cet égard, la Coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie a été fondée et les gouvernements de la République Démocratique du Congo, du Sénégal, du Burkina Faso, du Mali, de Madagascar, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Congo, de l'Éthiopie, de la Tanzanie et l'Union Africaine avaient depuis rejoint la coalition.

La Commission Mixte a reconnu la nécessité pour la région de la SADC d'accélérer la transition vers l'agroécologie, notant la nécessité d'investir dans la recherche participative centrée sur les agriculteurs, en reliant les producteurs, les chercheurs, le secteur privé et les institutions gouvernementales. Par ailleurs, la Commission Mixte a noté la nécessité de la recherche de solutions et d'innovations adaptées au niveau local. La nécessité pour la région de promouvoir l'éducation et le transfert des connaissances sur l'agroécologie et les pratiques connexes à tous les niveaux de l'éducation était d'une grande importance, y compris des possibilités de formation formelles et informelles pour les producteurs et les agriculteurs, par exemple des groupes d'agriculteurs et des centres de formation pour les agriculteurs. Le soutien à des subventions bien conçues pour les agriculteurs et les producteurs qui souhaitent passer à l'agroécologie était d'une grande importance, y compris le renforcement des marchés territoriaux, de la valeur ajoutée et des chaînes de valeur.

6.0 RECOMMANDATIONS

Par conséquent, la Commission Mixte, regroupant le Comité Permanent de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles et le Comité Permanent du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements décide de recommander à la 51^{ème} Session de l'Assemblée Plénière de :

- (i) **EXHORTER** les États Membres de la SADC à accorder la priorité au financement et à promouvoir les investissements afin d'améliorer et de maintenir les performances du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire dans la région.
- (ii) **EXHORTER EN OUTRE** les États Membres de la SADC à renforcer et/ou à développer des mécanismes robustes pour prévenir l'utilisation abusive des ressources publiques nationales et étrangères dans le secteur agricole.
- (iii) **ENCOURAGER** les Parlements et les Parlementaires de la SADC à renforcer leur rôle de surveillance dans l'exécution des politiques, des lois et des budgets relatifs à l'agriculture en général et au changement climatique en particulier.
- (iv) **INVITER** les États Membres à réexaminer, entre autres, la législation, les politiques et les plans de développement nationaux afin de promouvoir l'agroécologie, notant que, bien que le système agricole ait été pratiqué dans de nombreux pays de la SADC, elle ne figurait pas dans les documents stratégiques essentiels, tant au niveau national que régional.
- (v) **IMPLORE** les États Membres de la SADC à remplir leurs sept engagements découlant de la Déclaration de Malabo et d'allouer progressivement au moins 10 pour cent des dépenses publiques à une

agriculture et une nutrition appropriées et de qualité, y compris l'agroécologie.

- (vi) **ENCOURAGER** les gouvernements de la SADC à renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données agricoles afin de s'assurer qu'ils rendent compte, en conséquence, de tous les objectifs et cibles de la Déclaration de Malabo, en notant que la non-présentation des données par les États Membres a rendu les Rapports d'examen biennal de Malabo incomplets.
- (vii) **ENCOURAGER** les États Membres à promouvoir l'éducation et le transfert des connaissances sur l'agroécologie et les pratiques connexes à tous les niveaux de l'enseignement, à savoir l'université, l'enseignement professionnel, formel et informel. Il est essentiel que toutes les parties prenantes, en particulier les petits exploitants agricoles, comprennent les raisons de la transition de l'agriculture industrielle vers l'agroécologie.
- (viii) **IMPLORER** les États Membres de la SADC à veiller à ce que la transition de l'agriculture industrielle à l'agroécologie soit précédée des recherches solides pour s'assurer que le processus ne crée pas d'inégalités et d'insécurité alimentaire dans la région.

7.0 CONCLUSION

L'agroécologie peut apporter d'immenses contributions à la sécurité alimentaire de la région de la SADC et aider à lutter contre les effets néfastes du changement climatique, car elle fonctionne en harmonie avec la nature et les écosystèmes, associée à une faible empreinte carbone. En particulier, son potentiel à accroître la résilience des petits exploitants agricoles face au changement climatique devrait être un facteur de motivation énorme pour la région de la SADC en faveur de l'adoption de l'agroécologie, car ses avantages l'emportent largement sur l'agriculture conventionnelle. Bien que l'agroécologie soit pratiquée dans certains États Membres de la SADC, il est nécessaire de la promouvoir davantage en garantissant des cadres politiques et juridiques habilitants qui l'appuient. Il convient également de reconnaître que la transition de l'agriculture industrielle aux transitions agroécologiques peut présenter certains défis dans les phases initiales en termes de maintien de la sécurité alimentaire de la région. À cet égard, il faut veiller à ce que la transition soit soutenue par la recherche, le transfert des connaissances et les investissements afin d'atténuer certains des défis susceptibles d'être rencontrés.

En dernier lieu, la Commission Mixte exprime sa gratitude à la Secrétaire Générale et aux membres du personnel du Secrétariat du FP de la SADC pour l'énorme travail qu'ils ont accompli et pour la facilitation de la réunion conjointe qui a abouti à ce Rapport. La Commission Mixte remercie également

toutes les personnes ressources pour leur contribution précieuse qui, si elle est mise en œuvre, peut aboutir à une gestion durable des ressources en eau dans la Région.

Annexe I - Liste des Fonctionnaires du FP de la SADC

Mme Boemo Mmandu Sekgoma	Secrétaire Général
Mme Clare Musonda	Directrice, Gouvernance d'Entreprise
M. Joseph Manzi	Directeur, Travaux et Programmes Parlementaires
M. Sheuneni Kurasha	Gestionnaire de Programme - Démocratie, Gouvernance et Droits de l'Homme
Mme Sharon Nyirongo	Secrétaire du Comité Permanent (FANR)
Mme Edna K. Zyambo	Secrétaire du Comité Permanent (TIFI)
Mme Agnes Lilungwe	Adjointe exécutive auprès de la Secrétaire Générale
M. Ronald Windwaai	Responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC)
Mme Paulina Kanguatjivi	Agente adjoint à la Procédure et Coordinatrice

Annexe II : Liste des Personnes Ressources

M. Joseph Mzinga	Coordinateur du Forum des petits agriculteurs en Afrique orientale et australe (ESSAF)
Mme Irene Liborious	Coordonnatrice du contrôle de projet - ESSAF
Dr Cliff S Dlamini	Directeur exécutif, Centre de coordination de la recherche et du développement agricoles pour l'Afrique australe (CCARDESA)
M. Martin Muchero	MT Muchero Management Consultancy (Pty) Ltd – ActionAid International
Dr Lewis Hove	Chef d'équipe de la Résilience, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Liste des Observateurs

Mme Julie Middleton	Gestionnaire de projet du consortium, Partnership for Social Accountability/ActionAid International
---------------------	---